

VOTRE ENTREPRISE

Nom et cachet de l'entreprise :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. port :

Mail :@.....

N° SIRET :

Catégorie : Métiers de bouche

(Je vends des denrées alimentaires et/ou des boissons qui sont consommées sur place. Exemple : crêpes, poêlée comtoise, tartes flambées...)

Producteurs gastronomiques

(Je vends des denrées alimentaires que je produis et qui ne sont pas consommées sur place. Exemple : miel, eaux de vie, bonbons)

Artisan

(Je vends des articles non alimentaires réalisés de mes mains. Exemple : bijoux, vannerie, ferronnerie)

VOS PRODUITS

Liste détaillée des produits vendus (*Produits pour lesquels l'Office de Tourisme donne l'autorisation de vente. Tout produit ne figurant pas dans cette liste ou qui n'aurait pas été autorisé à la vente sera retiré du stand. Une réponse écrite vous sera faite, précisant la liste des produits autorisés*)

.....
.....
.....

Si besoin, continuez au verso. Merci de joindre des photos ou de les envoyer par mail à animation@luxeuil-vosges-sud.fr

Je souhaite participer aux « Marchés de Nuit 2020 »

7 juillet

14 juillet

21 juillet

28 juillet

4 août

11 août

18 août

25 août

Nombre de mètres souhaités : (Attention ! tout mètre supplémentaire non déclaré sera facturé)

Electricité : Oui Non.

Pour quels matériels ? :

Dans la limite de 3000 W par stand



TARIFS du mètre linéaire

Pour les métiers de bouche : 11 € TTC, soit 9.17 € HT
Pour les producteurs gastronomiques : 7 € TTC, soit 5.83 € HT
Pour les artisans : 3 € TTC, soit 2.5 € HT

Les emplacements ne sont pas couverts et aucun matériel n'est mis à disposition.
Seul un branchement électrique est fourni dans la limite de 1 par exposant et dans la limite des disponibilités.

Je calcule le montant de ma participation

Métier de bouche : Nombre de dates × nombre de mètres × 11 € =€ TTC

Producteur gastronomique : Nombre de dates × nombre de mètres × 7€ =€ TTC

Artisan : Nombre de dates × nombre de mètres × 3 € =€ TTC

Merci de nous renvoyer cette fiche complétée avant le 25 avril 2020, accompagnée des documents suivants :

- Votre chèque à l'ordre du **Trésor Public** Une attestation d'assurance
 L'annexe « Règlement du marché de nuit » signée

L'inscription sera définitive à réception de votre dossier complet et après l'encaissement de votre emplacement.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser une inscription, s'il considère que la demande ne correspond pas à ses exigences. Vous recevrez une confirmation écrite pour votre inscription, ainsi que pour la liste des produits autorisés à la vente sur votre stand

Signature et cachet de l'entreprise

Fait le

